

sions par l'autorité de l'Écriture Sainte et des Pères de l'Eglise ; la théologie scolastique va plus loin. Son fondement est le même : l'autorité ; mais elle prouve, par des raisonnements inattaquables, la crédibilité de l'autorité. Elle ajoute à l'évidence de l'autorité, l'autorité de l'évidence. C'est ce qui fait qu'elle l'emporte de beaucoup sur la théologie positive.

Mais parmi les Docteurs Scolastiques, à qui donnons-nous la préférence ? Léon XIII la donne sans contredit à Saint Thomas, qu'il appelle le Prince et le Maître des théologiens, et cela parce qu'il les résume tous et les complète. " Doué d'une intelligence docile et puissante, d'une mémoire facile et fidèle, d'une conduite irréprochable, il aime la vérité et elle uniquement, s'enrichit de toutes les connaissances divines et humaines ; semblable au soleil, il réchauffe la terre par la chaleur de ses vertus et l'illumine par la splendeur de ses doctrines." " La raison sur les ailes de St-Thomas, s'est élevée à une hauteur qu'il est difficile de dépasser."

Signalons enfin avec l'illustre pontife quelques-uns des avantages qui peuvent résulter de ces doctrines. Elles donneront une grande vigueur d'intelligence pour combattre avec force et sagesse les ennemis de la religion ; enseignées par les Académies, elles procureront à la société la paix et la liberté véritables ; elle éclaireront enfin les autres connaissances humaines d'une lumière dont elles seraient dépourvues sans elles.

Deux conclusions se détachent jusqu'à présent de cette étude. La première, c'est que *parmi les théologies il faut donner la préférence à la théologie scolastique*. La seconde, c'est que *parmi les théologies scolastiques, il faut donner la préférence à celle de Saint-Thomas*.

Le lendemain de la publication de la Bulle " *Æterni patris*," on frappa une médaille qui représente d'un côté le pape, de l'autre Saint Thomas debout portant le bonnet de Docteur et donnant la main droite à la Science divine, la gauche à la Science humaine. En exergue, on lit :

*Thomæ. Aquin. doctrina
In pristinum decus restituta (1)*

(1) La doctrine de Thomas d'Aquin rendue à son ancienne gloire.